
Procédures en vigueur au FIDA aux fins des consultations publiques sur les politiques et les stratégies

Cote du document: EB 2023/139/R.28

Point de l'ordre du jour: 15

Date: 23 août 2023

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Documents de référence: Politique du FIDA en matière de diffusion des documents (2010) [GC 34/INF.2/Rev.2](#); Politique du FIDA en matière de diffusion des documents concernant les opérations non souveraines dans le secteur privé (2022) [EB 2022/136/R.5](#).

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à prendre note des procédures en vigueur au FIDA aux fins des consultations publiques sur les politiques et les stratégies.

Questions techniques:

Nigel Brett

Directeur
Division des politiques et des résultats
opérationnels
courriel: n.brett@ifad.org

Thomas Rath

Conseiller supérieur pour la gestion des risques liés
à l'exécution des politiques opérationnelles et des
programmes
Division des politiques et des résultats
opérationnels
courriel: t.rath@ifad.org

Procédures en vigueur au FIDA aux fins des consultations publiques sur les politiques et les stratégies

I. Introduction

1. Le FIDA étant une institution financière internationale et organisme spécialisé des Nations Unies œuvrant à la transformation des économies rurales et des systèmes alimentaires ruraux, ses politiques, stratégies et projets ont une incidence considérable, notamment pour les populations vulnérables. Pour obtenir des retours d'information complets et réguliers, le FIDA mène des consultations auprès des parties prenantes clés à toutes les étapes du processus de développement. Soucieux d'optimiser son processus de consultation, le FIDA entend à présent mettre en place des consultations publiques pour les stratégies et les politiques institutionnelles et créer un mécanisme solide afin de prendre en compte les observations formulées par ceux qui sont touchés au premier chef par son action.
2. **Qu'est-ce qu'une consultation publique?**
On entend par consultation publique le processus par lequel une institution recueille les vues du grand public et de groupes particuliers sur une politique, une stratégie ou une intervention avant d'en arrêter la version définitive et de la diffuser. L'objectif est de prendre en compte les points de vue des parties prenantes concernées dans la définition du produit final.
3. **Pourquoi procéder à une consultation publique?**
La consultation publique permet de rassembler un ensemble divers de points de vue auprès d'un large éventail de membres de la société afin qu'ils soient pris en compte dans la rédaction du texte définitif des documents clés du FIDA. Elle favorise la transparence, l'adhésion d'un large public et la confiance institutionnelle, réduit les risques liés aux investissements dans les pays et renforce l'efficacité des activités de développement.
4. **Rôles et responsabilités au FIDA**
Selon le sujet considéré, la division compétente du FIDA dirigera la consultation publique. Les directives en vigueur visent à garantir la mise en place d'un processus de consultation bien conçu et transparent, associant les publics intéressés. Les rôles et responsabilités sont décrits de manière détaillée à l'annexe I.

II. Contexte

A. Mécanismes de recueil d'observations actuellement appliqués par le FIDA

5. La mise en place de consultations publiques permet au FIDA de consolider sa pratique bien établie de collecte d'observations et de retours d'information auprès de groupes clés.
6. Par exemple, les parties prenantes du FIDA, les gouvernements hôtes, les bénéficiaires, la société civile et les États membres du FIDA sont systématiquement consultés au sujet des propositions de prêts, dons et opérations non souveraines soumises pour financement au Fonds, ainsi que de l'ensemble des stratégies de pays et des stratégies régionales, par l'intermédiaire d'un processus bien établi qui débute dès la phase de conception et se poursuit pendant toute la période d'exécution.
7. Pour chaque projet et programme financé par le FIDA, il est également nécessaire d'obtenir le [consentement préalable, libre et éclairé](#) des populations locales et de garantir leur « participation pleine et effective à la prise de décisions concernant les

propositions de programmes d'investissement et de développement susceptibles d'avoir une incidence sur leurs droits, leur accès à la terre, aux territoires et aux ressources, et leurs moyens d'existence ».

8. Enfin, conformément aux [Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique \(PESEC\)](#) du FIDA, il est obligatoire de recueillir les observations des communautés sur les projets de rapport d'étude de l'impact environnemental et social et d'autres documents clés relatifs aux projets afin d'obtenir l'adhésion et l'approbation d'un large public en faveur des mesures de réduction, d'atténuation et de gestion des risques proposées dans le cadre des projets. Les PESEC prescrivent également l'établissement d'un mécanisme aisément accessible de réponse aux doléances pour l'ensemble des projets du FIDA, de même que la mise en place d'une procédure de réception et de règlement des plaintes visant les projets appuyés par le FIDA.
9. Compte tenu de ce qui précède, aucune procédure nouvelle n'est prévue pour les interventions financées par le FIDA au niveau des pays. Le processus de consultation relatif aux prêts, dons et opérations non souveraines financés par le FIDA, ainsi qu'aux stratégies régionales et de pays, ne sera pas examiné dans le présent document.

B. Objectif des consultations publiques

10. Le processus de consultation publique au FIDA a pour objet de recueillir de manière systématique les observations du grand public et de groupes particuliers sur les éléments clés d'une politique ou stratégie du Fonds avant d'en élaborer et d'en diffuser la version définitive.
11. Le présent document décrit succinctement les procédures à employer pour **consulter le public dans le cadre de l'élaboration des politiques et stratégies institutionnelles du FIDA**.
12. Les politiques et stratégies institutionnelles se répartissent en deux grandes catégories, selon qu'elles revêtent un caractère général ou thématique.
 - Les **politiques et stratégies à caractère général** concernent l'approche globale du FIDA, son mode opératoire ou ses priorités institutionnelles. Au sein du FIDA, c'est généralement la Division des politiques et des résultats opérationnels (OPR) qui est chef de file de l'élaboration des politiques ou stratégies à caractère général. Dans cette catégorie, on trouve par exemple la [Stratégie d'action du FIDA dans les petits États insulaires en développement pour la période 2022-2027](#).
 - Les **politiques et stratégies à caractère thématique** portent sur un thème ou un groupe particulier. Au sein du FIDA, c'est généralement la Division environnement, climat, genre et inclusion sociale et la Division production durable, marchés et institutions qui dirigent l'élaboration des politiques ou stratégies à caractère thématique. Dans cette catégorie, on trouve par exemple la [Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones](#) et la [Stratégie du FIDA pour l'inclusion du handicap 2022-2027](#).

C. Publics

13. Bien que les consultations publiques soient ouvertes à tous, les publics clés du FIDA répertoriés ci-dessous sont considérés comme étant les plus pertinents et il convient donc de les contacter de manière active pour garantir la participation effective au processus et sa pertinence. Une communication proactive devra être établie pour atténuer le risque d'accaparement du processus par les élites et assurer une participation véritablement inclusive.
 - Parties prenantes du FIDA
 - Représentants et représentantes des États membres

- Gouvernements hôtes
- Société civile
- Universités et instituts de recherche
- Partenaires de développement
- Partenaires du secteur privé

D. Outils de consultation

14. Le FIDA fera appel à un ensemble d'outils pour mener ses consultations publiques:
 - Communication active par courriel
 - Réunions hybrides virtuelles et physiques avec des publics donnés
 - Site Web et formulaire en ligne de recueil d'observations
 - Publications sur les réseaux sociaux
 - Réunions virtuelles ouvertes à tous
15. Pour favoriser la tenue d'un dialogue franc et ouvert, il est recommandé que les observations soient traitées de manière confidentielle. Une synthèse complète des observations sera établie à la fin du processus de consultation et rendue publique dans les langues officielles du FIDA. Le Fonds respectera les lois relatives à la confidentialité des données et veillera à protéger la sécurité des données de l'ensemble des participants.

III. Procédures de consultation publique du FIDA pour les politiques et stratégies institutionnelles

16. Les procédures ci-après s'appliquent à toutes les politiques et stratégies institutionnelles à caractère général et thématique.

A. Groupes ciblés et outils de consultation et d'information

17. Le tableau ci-dessous met en regard les différents types de publics avec les outils d'information et de collecte des observations à utiliser.

Tableau 1

<i>Publics</i>	<i>États membres</i>	<i>Universités et instituts de recherche</i>	<i>Société civile</i>	<i>Secteur privé</i>	<i>Partenaires de développement</i>
Outils de consultation et d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Plateforme interactive réservée aux États membres (MSIP) • Page Web consacrée aux consultations publiques • Séminaires informels • Sessions du Conseil d'administration • Consultations ponctuelles • Sessions du Conseil des gouverneurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Page Web consacrée aux consultations publiques • Communication ciblée par courriel • Réunions virtuelles ouvertes à tous 	<ul style="list-style-type: none"> • Page Web consacrée aux consultations publiques • Courriels ciblés adressés à des groupes avec lesquels le FIDA interagit régulièrement • Réunions virtuelles ouvertes à tous • Publications sur les réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Page Web consacrée aux consultations publiques • Publications sur les réseaux sociaux • Réunions virtuelles ouvertes à tous 	<ul style="list-style-type: none"> • Page Web consacrée aux consultations publiques • Communication ciblée par courriel • Réunions virtuelles – restreintes ou ouvertes à tous
Responsabilités	<p>Pour les politiques et stratégies à caractère général: il appartient à OPR, en sa qualité de division du FIDA chargée d'élaborer les politiques à caractère général, de concevoir et d'organiser le processus de consultation.</p> <p>Pour les politiques et stratégies à caractère thématique: la division à l'origine du texte est chargée de concevoir et d'organiser le processus de consultation.</p>				

B. Diffusion des documents

18. Tous les documents relatifs au processus de consultation (voir l'encadré 1 ci-dessous) seront diffusés aux publics concernés conformément aux directives et aux politiques du FIDA, dont la [Politique du FIDA en matière de diffusion des documents \(2010\)](#) et la [Politique du FIDA en matière de diffusion des documents concernant les opérations non souveraines dans le secteur privé \(2022\)](#).
19. La liste des documents rendus accessibles aux participants à la consultation devrait se limiter aux seuls documents dont le public a strictement besoin pour former un point de vue éclairé sur la politique ou la stratégie à l'examen.
20. Les documents doivent être traduits dans les langues officielles du FIDA afin de favoriser la participation au processus de consultation. Les participants peuvent adresser leurs contributions dans toutes les langues officielles du Fonds et, selon le public visé, il se peut que d'autres langues soient acceptées pour le dépôt des observations.

Encadré 1

Documents à diffuser (dans toutes les langues du FIDA)**Au début de la consultation**

- Principaux éléments de la politique à l'examen et incidences ou risques potentiels, et autres considérations pertinentes pour la consultation.
- Dossier d'information et calendrier.

À la clôture de la consultation

- Rapport de la consultation publique.
- Nombre de participants et noms des organismes participants.
- Version définitive de la stratégie ou politique telle qu'approuvée par le Conseil d'administration.

Durée de vie des documents de la consultation

- Tous les documents publiés au début de la consultation seront mis hors ligne et remplacés par un lien renvoyant au texte final de la politique ou stratégie.
- Le rapport de la consultation et les informations relatives aux participants resteront en ligne pendant quatre semaines à compter de la clôture du processus, puis seront mis hors ligne. Une adresse électronique sera mise à disposition pour toute personne souhaitant accéder aux documents à une étape ultérieure.
- Tous les autres documents seront supprimés de la page une fois la politique ou stratégie finale publiée.

C. Calendrier et étapes

21. L'étape de consultation publique, nouveau maillon dans le processus d'élaboration des stratégies et politiques du FIDA, peut s'étendre sur trois à cinq semaines. Cette période couvre la collecte et la réception des observations du public (voir l'encadré 2 pour plus de détails). Le document final sera rendu public après son approbation par le Conseil d'administration. En cas d'actualisation ou de modification d'une politique en vigueur, la nécessité de lancer une consultation publique sera examinée au cas par cas.

Encadré 2

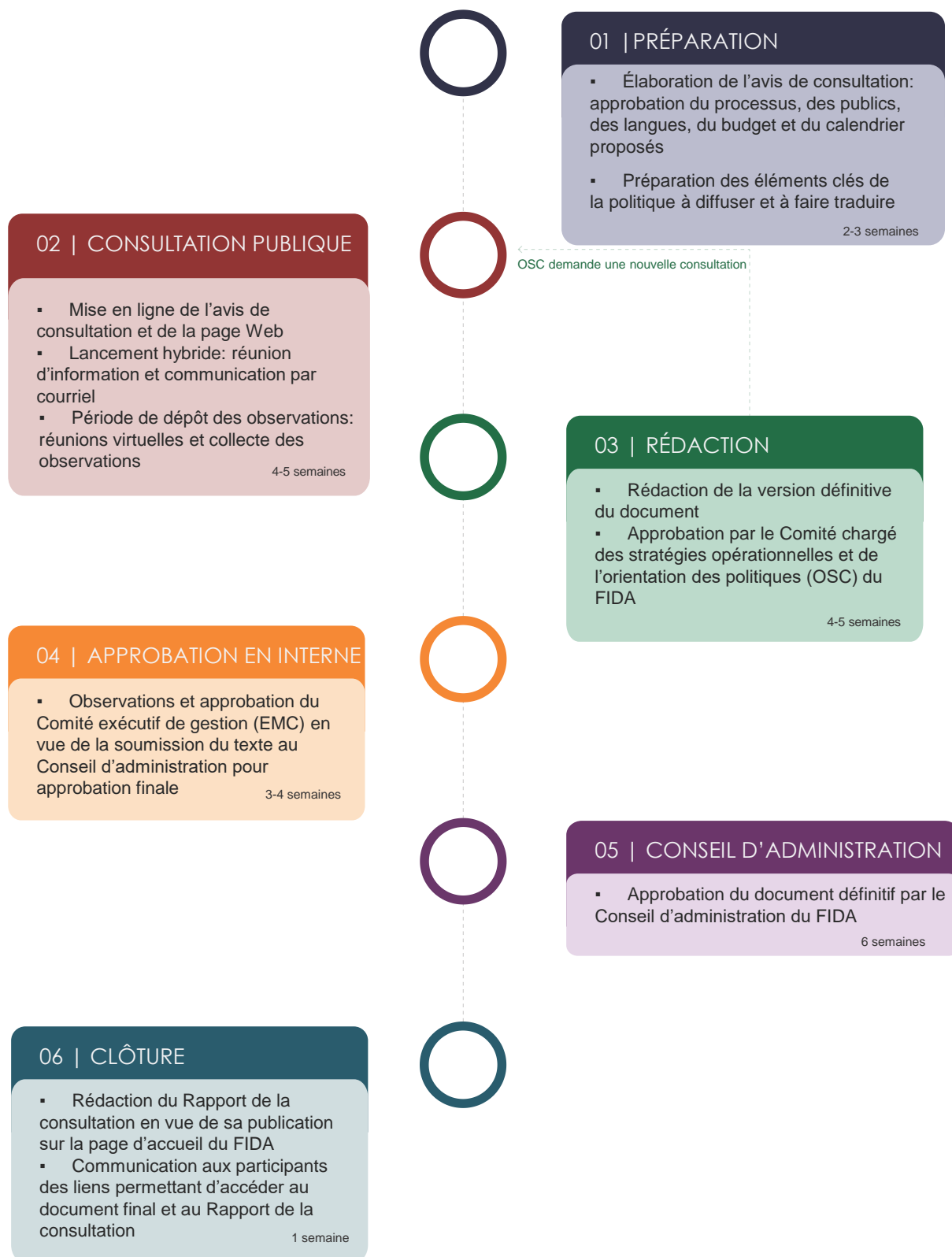
Calendrier d'élaboration de la stratégie ou politique

Phase préalable à la consultation (2-3 semaines):	<p>PRÉPARATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration de l'avis de consultation, du plan de communication et du budget. Définition des publics primaires et secondaires, des canaux d'information et des besoins en traduction. Élaboration des messages, du calendrier, de la liste des documents et du dossier d'information (qui doit inclure l'objet de la consultation, le calendrier et la description du processus). Approbation du processus, des publics, des langues, du budget et du calendrier proposés par le directeur ou la directrice de la division. Préparation des éléments clés de la politique à diffuser. Traduction du dossier d'information et des messages à communiquer.
Consultation (4-5 semaines):	<p>ÉTAPE 1: Prélancement Mise en ligne de l'avis de consultation et de la page Web contenant les projets de document à l'examen et la description du processus de consultation et des principales échéances. Début de la période initiale d'examen.</p> <p>ÉTAPE 2: Lancement Lancement hybride, réunion d'information et communication par courriel avec les publics clés dont les contributions sont indispensables ou activement recherchées (1 semaine maximum).</p> <p>ÉTAPE 3: Période de dépôt des observations Réunions virtuelles avec des sous-groupes et d'autres publics clés. Recueil des observations publiées sur la plateforme Web (3 semaines).</p> <p>Une fois la période de dépôt des observations clôturée, aucune observation ne sera plus acceptée, à moins que le Comité chargé des stratégies opérationnelles et de l'orientation des politiques (OSC) ne décide d'ouvrir une deuxième phase de consultation*.</p>
Phase suivant la consultation (1 semaine):	<p>ÉTAPE 4: Clôture</p> <ul style="list-style-type: none"> Rédaction du rapport de la consultation en vue de sa publication sur la page d'accueil du FIDA. Communication aux participants des liens permettant d'accéder au document final et au rapport de la consultation.

* Si OSC demande à ce que des modifications majeures soient apportées au projet de texte après la consultation initiale, il peut lancer une deuxième phase d'examen (étapes 2 et 3) auprès des participants en vue de la prise en compte des changements. Dans ce cas, il faudra ajouter 3 à 4 semaines au calendrier initial et mobiliser des fonds supplémentaires pour la traduction de tous les documents révisés soumis à la deuxième phase de consultation.

22. La figure 1 ci-dessous présente de manière synthétique les étapes à suivre pour élaborer une nouvelle politique ou stratégie. Les étapes 1, 2 et 6 renvoient à l'intégration d'une consultation publique dans le processus.

Figure 1
Calendrier complet d'élaboration d'une nouvelle politique ou stratégie au FIDA



D. Budget escompté

23. Les coûts récurrents escomptés pour une consultation publique, dont l'ensemble des processus sont traités en interne, se situent entre 5 000 USD et 10 000 USD. La division à l'origine du texte devra mobiliser les financements requis pour les divers services fournis par les autres divisions.

E. Clôture

24. La phase de clôture commence dès que la version définitive du document a été arrêtée et approuvée par le Conseil d'administration. Elle englobe l'élaboration du rapport de la consultation publique, la publication sur la page d'accueil d'un lien permettant d'accéder à la stratégie ou à la politique approuvée, et la notification aux participants de la fin du processus de consultation publique.
25. Les dates de clôture prévues seront déterminées au début du processus de consultation et communiquées de façon claire aux participants.
26. Les participants seront informés de la façon dont leurs observations collectives ont contribué à l'élaboration du document final par le biais du rapport final de la consultation publique, et le texte final de la politique ou stratégie sera accessible publiquement et pourra être téléchargé depuis la page d'accueil du FIDA en cliquant sur la page consacrée à la consultation publique, dans la section [Politiques et stratégies](#), ainsi que sur la page publique de la plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA.
27. Les résultats de la consultation publique seront communiqués par le biais du canal d'information utilisé pour la notification initiale. Par exemple, si le lancement de la consultation a été annoncé par courriel, la clôture du processus sera communiquée dans un courriel contenant un lien d'accès à la page de la consultation, où figureront tous les documents finaux. De même, ceux qui ont eu connaissance de l'avis de consultation sur les réseaux sociaux apprendront sa clôture dans une publication similaire. Il est essentiel de garantir la cohérence des modalités d'information du public pour éviter toute confusion et préserver la confiance et la transparence à toutes les étapes du processus.
28. **Aucune observation ne sera acceptée une fois la fenêtre de consultation publique clôturée.**
29. Les observations relatives aux conséquences indésirables alléguées des interventions financées par le FIDA et les signalements de fraude, corruption ou autres types de conduites répréhensibles seront transférés au mécanisme de signalement approprié, conformément aux informations données sur la page Web du FIDA consacrée à la [transparence et à la responsabilité](#).

Rôles et responsabilités

<i>Processus</i>	<i>Division responsable</i>
Élaboration de l'avis de consultation, du plan de communication et du budget. Définition des publics primaires et secondaires, des canaux d'information et des besoins en traduction.	Division responsable de la politique ou stratégie
Élaboration des messages, du calendrier, de la liste des documents et du dossier d'information (qui doit inclure l'objet de la consultation, le calendrier et la description du processus).	Division responsable de la politique ou stratégie
Approbation du processus, des publics, des langues, du budget et du calendrier proposés.	Directeur ou Directrice de la division responsable
Préparation des éléments clés de la politique à diffuser.	Division responsable de la politique ou stratégie
Traduction du dossier d'information et des messages à communiquer.	Bureau de la Secrétaire
Mise en ligne de l'avis de consultation et de la page Web contenant les projets de document à l'examen et la description du processus de consultation et des principales échéances.	Division responsable de la politique ou stratégie en collaboration avec la Division de la communication et la Division des technologies de l'information et des communications
Lancement hybride, réunion d'information et communication par courriel avec les publics clés dont les contributions sont indispensables ou activement recherchées.	Division responsable de la politique ou stratégie
Réunions virtuelles avec des sous-groupes et d'autres publics clés. Recueil des observations publiées sur la plateforme Web.	Division responsable de la politique ou stratégie
Rédaction du document en fonction des résultats de la consultation.	Division responsable de la politique ou stratégie
Observations et approbations en interne.	OSC et Comité exécutif de gestion (EMC)
Élaboration de la version définitive du document soumise à l'approbation du Conseil.	Division responsable de la politique ou stratégie
Approbation finale.	Conseil d'administration
Rédaction du rapport de la consultation en vue de sa publication sur la page d'accueil du FIDA.	Division responsable de la politique ou stratégie en collaboration avec la Division de la communication et la Division des technologies de l'information et des communications
Communication aux participants des liens permettant d'accéder au document final et au rapport de la consultation.	Division responsable de la politique ou stratégie

Résumé des procédures de consultation publique appliquées dans d'autres institutions financières internationales

<i>Institution financière internationale</i>	<i>Principales caractéristiques</i>	<i>Processus</i>	<i>Objet de la consultation publique</i>
Banque interaméricaine de développement (BID)	Deux types de consultations : synchrones et asynchrones. Ouvertes à tous.	Dialogue préparatoire. Consultation. Clôture.	Projets relevant des catégories A, B et C. Politiques ayant un impact social et environnemental.
Banque européenne d'investissement (BEI)	Accent mis sur la transparence de l'intégralité du processus. Objectifs énoncés: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à profit l'expertise d'un large éventail de personnes et d'organisations. ▪ Renforcer la transparence et la responsabilité de la BEI. ▪ Possibilité pour les parties prenantes de dialoguer librement avec la BEI. 	<p>Annonce de la consultation sur le site Web de la BEI.</p> <p>Organisation d'au moins une réunion de consultation publique et possibilité de reconduire le processus.</p> <p>Publication d'une synthèse de toutes les contributions reçues.</p> <p>Après la consultation: le projet de politique est publié au moins 15 jours ouvrables avant son approbation par l'instance dirigeante concernée de la BEI.</p> <p>Après approbation: la BEI publie sur son site Web la version finale de la politique en question.</p> <p>Calendrier: Au moins 45 jours.</p>	<p>Consultations officielles sur les politiques institutionnelles et sectorielles clés pertinentes.</p> <p>Tous les projets et politiques susceptibles d'avoir un impact social ou environnemental.</p>
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	Diffusion intégrale de tous les documents sur le site Web.	<p>Annonce sur le site Web.</p> <p>Tous les documents nécessaires sont mis en ligne sur le site Web.</p> <p>Les observations sont recueillies par courriel avant la date limite de dépôt des contributions.</p>	<p>Projets relevant des catégories A, B et C.</p> <p>Nouveaux projets de politiques institutionnelles et opérationnelles.</p> <p>Stratégies de pays.</p>

Groupe de la Banque mondiale	<p>Objectifs énoncés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recueillir un large éventail de points de vue, en particulier auprès des personnes qui sont affectées par le travail de la Banque mondiale, mais ne participent pas au processus interne de prise de décision. ▪ Renforcer les résultats et la responsabilité. ▪ Concevoir des solutions plus efficaces. <p>Source: Directives sur la consultation (en anglais) adoptées en 2019. Ces directives décrivent les principes applicables aux consultations et les principaux éléments relatifs à la mise en œuvre.</p>	<p>Consultation annoncée sur le site Web après approbation par la direction et le Conseil.</p> <p>Différentes méthodes de consultation, selon la question à l'examen, prévoyant généralement plusieurs périodes de consultation.</p> <p>Publication d'un résumé du processus de consultation et des contributions reçues. Publicité de l'impact final.</p> <p>Calendrier: 8 à 12 semaines pour les documents complexes. Période de consultation plus courte pour les projets de moindre envergure, minimum 4 semaines.</p>	<p>Tout nouveau processus visant l'élaboration des politiques, dont les propositions de nouvelles politiques et de modification des règlements.</p> <p>Stratégies de partenariat pays.</p> <p>Études et programmes thématiques mondiaux.</p>
Banque asiatique de développement (BASD)	<p>Objectif énoncé: Tirer des enseignements de l'expérience et des contributions des parties prenantes.</p> <p>Publics: États membres, pouvoirs publics, organisations de la société civile, personnes touchées par les interventions de la BASD, et autres.</p>	<p>Consultation initiale et information des parties prenantes.</p> <p>Communication des conclusions avec les parties prenantes dans le cadre de réunions.</p> <p>Analyse, rédaction, révision et élaboration finale de la politique ou du document de projet.</p>	<p>Politiques.</p> <p>Projets ayant des incidences sur l'environnement, la réinstallation involontaire des populations et les peuples autochtones.</p>
Société financière internationale (SFI)	<p>Grande importance accordée aux consultations publiques, notamment sur les questions ayant une incidence sur un nombre élevé de personnes.</p> <p>Sources:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manuel de la consultation publique. ▪ Procédure d'analyse environnementale et sociale des projets de la SFI (1998). ▪ Politique d'information de la SFI. 	<p>Consultation sur un projet.</p> <p>Consultation sur un projet d'analyse environnementale.</p> <p>Diffusion aux populations affectées par le projet et à la communauté internationale.</p>	<p>Projets relevant des catégories A, B et C.</p>
Banque islamique de développement	<p>Aucune plateforme spéciale pour les consultations publiques.</p> <p>Exception: Plateforme de coordination mondiale face à la pandémie de COVID-19, où les informations et données sur les projets axés sur la COVID-19 étaient publiées pour examen, observations et approbation par les pays membres.</p>	<p>Information indisponible.</p>	<p>Information indisponible.</p>

Sources:

BID: <https://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=EZSHARE-908968382-312>

BEI: <https://www.eib.org/fr/about/partners/cso/consultations/index.htm>

BERD: <https://www.ebrd.com/strategies-and-policies/have-your-say.html>

Groupe de la Banque mondiale: <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/248301574182372360-0290022019/original/WorldBankconsultationsguidelines.pdf>

BASD: <https://www.adb.org/who-we-are/safeguards/safeguard-policy-review/stakeholder-engagement>

SFI: <https://disclosures.ifc.org/access-info-policy>

Banque islamique de développement: <https://www.isdb.org/fr>